COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL du 28 AVRIL 2011

L'an deux mil onze, le 28 avril 2011, à vingt et une heures.
Le Conseil Municipal dûment convoqué, par son Maire, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Raphaël BARBAROSSA, Maire.

NOM	Fonction	Présent	Absent	Procuration à
BARBAROSSA Raphaël	Maire	Présent		
SAINTE-BEUVE Dominique	Maire Adjoint	Présent		
MONTEIL Marie-France	Maire Adjoint	Présent		
CRUBEZY Jean-Claude	Maire Adjoint	Présent		
PINAUD Patricia	Maire Adjoint	Présent		
RODRIGUES Corine			Excusée	SPECQUE Laurent
DUPONT Cécile			Excusée	SILBERMAN Stéphane
TRIFOGLIO Elizabeth			Excusée	LOURS Gisèle
LOURS Gisèle		Présent		
VILTET Françoise		Présent		
TURBAN Jean-Claude		Présent		
GRAF Alexis		Présent		
LYEUTE François-Xavier			Excusé	
SILBERMAN Stéphane		Présent		
BONTEMPS Jean-Marie		Présent		
COUVINEAU Alain		Présent		
DODACKI Christophe		Présent		
SPECQUE Laurent		Présent		
PINTO Raoul			Excusé	
TOTAUX		**14**	**5**	**3**

Secrétaire de Séance : Mr Jean-Claude CRUBEZY

En exercice	Présents	Procurations	Nombre de voix	Absents
19	**14**	**3**	**17**	**5**

OBJET : **N°1/28/04/11 Compte Administratif 2010**
Ville

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.1612-12 et suivants, et le Code des communes articles R.241-1 à R.241-33,
VU la délibération du conseil municipal en date du 31 mars 2010 approuvant le budget primitif de l'exercice 2010,

Le Maire ayant exposé les éléments suivants :

ROLE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le compte administratif est un document d'enregistrement donc de contrôle, des recettes et des dépenses réalisées dans le cadre de l'exercice budgétaire écoulé, il permet de :

- comparer les prévisions (ouvertures de crédits, prévisions de recettes) et les réalisations (mandats émis, titres émis) ;
- déterminer les résultats à la clôture de l'exercice (excédent ou déficit de clôture, excédent ou déficit global) ;
- dégager les restes à réaliser (programmes à continuer, subventions d'équipements et emprunts à réaliser) ;

Rigoureusement conforme au compte de gestion tenu par le receveur municipal, il présente à la clôture de l'exercice 2010, le résultat d'exécution suivant :

Investissement

Résultat à la clôture de l'exercice 2009	248 100,04
Résultat de l'exercice 2010	185 753,63
Résultat à la clôture de l'exercice 2010	433 853,33

Résultat à la clôture de l'exercice 2010	433 853,33

Fonctionnement

Résultat à la clôture de l'exercice 2009	240 256,63
Part affectée à l'investissement	100 000,00
Résultat de l'exercice 2010	58 974,44
Résultat à la clôture de l'exercice 2010	199 231,07

Résultat à la clôture de l'exercice 2010	199 231,07

Le Maire ayant quitté la salle, la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Dominique SAINTE-BEUVE , conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE

D'ADOPTER le compte administratif de l'exercice 2010,

D'arrêter le résultat de clôture ainsi qu'il suit :

Résultat à la clôture de l'exercice 2010 Investissement : 433 853,33
Résultat à la clôture de l'exercice 2010 Fonctionnement : 199 231,07

OBJET : **N°2/28/04/11 Compte de Gestion 2010**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2010 a été réalisée par le receveur en poste à Viarmes et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire précise que le receveur a transmis son compte de gestion avant le 1er juin comme la loi lui en fait obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE

D'ADOPTER le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2010 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de la commune pour le même exercice.

OBJET : N°3/28/04/11 **Affectation résultat 2010 . Ville**

Monsieur le Maire explique que le résultat de fonctionnement – Ville est le suivant :

Résultat net à la clôture de l'exercice 2010	199 231,07

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation des 240 256,63Euros du résultat de clôture de la section de fonctionnement. Plusieurs possibilités sont offertes :

1°) Affectation au compte Recettes 002 de la section de fonctionnement,
2°) Affectation au compte Recettes 1068 de la section d'investissement,
3°) Affectation d'un montant en Recettes de la section de fonctionnement et en recettes de la section d'investissement.
A la suite de diverses réunions, il a été retenu d'affecter :

en recettes d'investissement : 100 000€
et en section de fonctionnement : 99 231,07€

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE

D'affecter :

en recettes d'investissement : 100 000€
et en section de fonctionnement : 99 231,07€

OBJET : N°4 :28/04/11 Taux 2011

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2311-1 et suivants, L 2331-1 et suivants ;

VU LA LOI N°80-10 DU 10 JANVIER 1980 PORTANT AMENAGEMENT DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE .

Vu Le Code Général des impôts et notamment les articles 1636 B et suivants ;

VU les lois de finances annuelles,

VU l'état 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2011;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur la manière de fixer les quatre taxes directes locales, notamment :

les limites de chacune,
les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année,

Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 691 228 euros

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré
à l'unanimité
DECIDE

DE FIXER les taux d'imposition pour l'année 2011, comme suit :

TAXE	BASE NOTIFIEE	TAUX 2011	PRODUIT ATTENDU
Habitation	**2 773 000**	**13,10 %**	**363 263**
Propriétés bâties	**1 918 000**	**12,78 %**	**245 120**
Propriétés non bâties	**51 200**	**55,52 %**	**28 426**
CFE	**246 800**	**22,05%**	**54 419**

OBJET : N°5/28/04/11 Budget 2011

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-1 et suivants, L 2312-1 et suivants,
Le présent projet de budget primitif 2011 a été réalisé, en tout premier lieu, sur les notifications de recettes liées aux produits fiscaux et à la dotation globale de fonctionnement.

Les produits fiscaux sont basés sur une revalorisation nationale des bases d'imposition.

Monsieur le Maire indique les différents postes composants le budget.

RAPPEL DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010

1) Réalisation 2010

Excédent fonctionnement **199 231,07 Euros**
Excédent Investissement 433 853,33 Euros

⇨ Compte Administratif (délibération)

⇨ **Affectation du résultat de fonctionnement (**délibération) :
- Proposition
en section d'investissement 100 000,00€
en section de fonctionnement 99 231,07€

⇨ budget Primitif

2) Recettes de fonctionnement

✦ Produits fiscaux
✦ Recettes

2-1) Dépenses fonctionnement

✦ Dépenses personnel
✦ Subvention, association
✦ Participations aux organismes

3) Recettes investissement

✦ FCTVA
✦ TLE
✦ Subventions et emprunts

3-1) Dépenses investissement

✦ Remboursement emprunts
✦ Travaux suite aux commissions

4) Conclusion

2) Recettes fonctionnement

- Estimation des produits fiscaux d'après les bases connues actuellement :
- Si l'application des taux votés pour la commune en 2010 est reportée et appliquée en 2011 aux bases d'imposition revalorisés compte tenu des taux rebasés suite à la réforme de la fiscalité. Le produit fiscal avec les allocations diverses est de : 785 882€ **pour 2011** (749 868 Euros en 2010)**.**
- Autres participations évaluée à 25 000€ (nuisances ADP)
- Excédent de fonctionnement reporté pour 99 231,07€
- Droits de mutations estimés à 55 000€

VOTE DES TAUX (délibération)

La dotation globale de fonctionnement représente pour 2011 un produit de 384 085,93 Euros
La dotation de solidarité rurale peut-être évaluée 15 417 Euros (montant 2010)
Taxes sur les pylônes électriques : 91 184 Euros (tarif 2010)

Ressources propres de la commune + autres recettes + atténuations de charges : (location immeuble, cantine, garderie, concession cimetière, droit de place, redevances,….) : 274 200 Euros

Total recettes : 1 730 000 Euros

2-1) DEPENSES FONCTIONNEMENT

- les dépenses dites de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des services communaux (cantine, électricité, maintenance, assurance, honoraire, travaux envisagés par les commissions) représentent un montant de 675 600 Euros
- Les dépenses liées au personnel sont de 740 226,11 Euros
- les autres charges de gestion courantes représentent un montant de 258 873,89 Euros, et comprennent :
- les subventions aux diverses associations revalorisées de 1%
- les contributions aux organismes de regroupement + SDIS
- pour la caisse des écoles, il est proposé le montant suivant :33 500 Euros
- pour le CCAS, il est proposé le montant suivant : 30 000 euros
- pour l'AFR il est proposé le montant suivant : 9 800 euros
- il faut ajouter les charges financières et d'éventuelles charges exceptionnelles : 55 300 euros

Total dépenses : 1 730 000 Euros

3/ Les ressources d'investissement

Excédent de Fonctionnement : **100 000,00Euros**
Excédent d'invest. reporté : 433 853,00 Euros
Le FCTVA peut être estimé à : 39 080,00 Euros

La TLE peut être estimée à : 45 623,19 Euros
Emprunts court terme : 700 000,00 Euros (subvt & FCTVA sur 2 à 3 ans) (M/L Terme)(3 à 5 ans)
Emprunts moyen/long terme : 420 000,00 Euros
(à contracter)
Emprunts court terme : 300 000,00 Euros
Emprunts long terme : 201 443,81 Euros
Les recettes s'élèvent donc à : 2 240 000,00Euros

3-1) Les dépenses d'investissement

-Remboursements d'emprunt (capital) : 100 000,00 Euros
-Acquisitions de terrains (cimetière/Safer…) : 39 600,00 Euros
-Achat tracteur, matériel de transport (loc.bail) : 22 862,08 Euros
-Autres travaux communaux (Bât et Voirie) : 82 148,92 Euros
-Restaurant Scolaire,Locaux péri-scolaire : 573 864,00Euros
- Chaudière Bibliothèque : 15 000,00 Euros
-Travaux Stade : 20 000,00 Euros
-Aménagement centre village : 322 600,00 Euros
- Travaux parking cimetière : 179 400,00 €uros
-Toiture Eglise : 27 000,00 Euros
- Aménagement chemin de Saint Prix : 857 525,00 Euros

Soit un montant de dépenses : 2 240 000,00Euros

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE

la section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses
pour un montant de 1 730 000Euros

la section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses
pour un montant de 2 240 000,00Euros

OBJET : N°6/28/04/11 Tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que,
Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi précitée,
Vu les différentes délibérations portant création, modification ou suppression de postes,
Vu le tableau des effectifs en date du 01 janvier 2010,
Vu les recrutements, les départs en retraites d'agents et les promotions, il convient de rectifier le tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE

Le tableau des emplois est donc modifié à compter du 01 janvier 2011

Les effectifs du personnel communal sont ainsi fixés :

EMPLOIS	Catégorie	Ancienne situation au 01 janvier 2010	Nouvelle situation au 01 janvier 2011

Secteur Administratif Attaché Rédacteur Principal Rédacteur Chef Adjoint Administratif 1ère classe Adjoint Administratif 2ème classe Adjoint Administratif 2ème classe saisonnier	 A B B C C C	 1 1 0 1 1 1	 1 0 1 1 1 1
TOTAL (1)		**5**	**5**
Secteur Technique Adjoint Technique 2ème classe Adjoint Technique 2ème classe saisonnier	 C C	 7 1	 7 1
TOTAL (2)		**8**	**8**
Secteur social Agent spécialisé principal des écoles maternelles de 2ème classe Agent spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe	 C C	 0 2	 1 1
TOTAL (3)		**2**	**2**
Police Municipale Brigadier Gardien de police Municipale	 C C	 1 0	 1 0
TOTAL (4)		**1**	**1**
Adjoint d'animation 2ème classe	C	1	1
Adjoint d'animation 2ème classe T.N.C. (28h00 maxi)	C	5	6
Adjoint d'animation 2ème classe saisonnier	C	1	1
TOTAL (5)		**7**	**8**
TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5)		**23**	**24**

OBJET : N°7/28/04/11Tarifs communaux

VU sa délibération du 26 mars 1996 portant revalorisation des tarifs communaux :
- location mensuelle des garages communaux,
- concessions dans le cimetière communal,
- location des différentes salles municipales.

VU sa délibération du 28 mars 1991 concernant les vacations de police
VU sa délibération du 14 juin 2001 concernant les tarifs communaux :
- concessions du columbarium et les redevances d'ouverture et de fermeture
- Considérant qu'il y a lieu de réactualiser les tarifs communaux :

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE

DECIDE de fixer les tarifs à compter du 01/05/2011
(sauf cantine et garderie à compter du 01/08/2011)

TARIFS	EUROS	CAUTION	VOTE 2011	
Garages communaux (à compter du 01/05/2011)	**42,00**		**43,00**	
Cimetière				

Concession perpétuelle (à compter du 01/05/2011)	**635,00**		**650,00**	
Concession trentenaire (à compter du 01/05/2011)	**185,00**		**190,00**	
Vacation de police (à compter du 01/05/2011)	**20,00**		**20,00**	
Columbarium				
Concession trentenaire (à compter du 01/05/2011)	**740,00**		**750,00**	
Concession 15 ans Columbarium (à compter du 01/05/2011)	**480,00**		**490,00**	
Redevance ouverture au-delà du 1er dépôt (à compter du 01/05/2011)	**75,00**		**80,00**	
Salles Municipales				
Salle polyvalente (à compter du 01/05/2011) Mariage, Anniversaire de mariage 30, 40, 50 ans des belloysiens.	**780,00**	**2 000,00**	**800,00**	
Salle polyvalente UNIQUEMENT pour le Vin d'honneur d'un Mariage célébré à la mairie de Belloy-en-France (à compter du 01/05/2011)	**250,00**	**2 000,00**	**260,00**	
Maison pour Tous : grande salle (à compter du 01/05/2011)	**400,00**	**1 000,00**	**500,00**	
Scolaires				
Cantine (à appliquer dès le 01/08/2011)	**3,80**		**3,90**	
Garderie pré et post scolaire (à appliquer dès le 01/08/2011)	**3,70**		**3,80**	

Précise que le produit de la location de la Salle Polyvalente sera reversé au Centre Communal d'Action Sociale.DIT que les recettes produites seront inscrites au Budget de l'exercice en cours aux articles correspondants.

OBJET : N°8/28/04/11 Compte Administratif 2010

Le Maire ayant exposé les conditions d'exécution du budget assainissement de l'exercice 2010,

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE

D'ADOPTER le compte administratif assainissement de l'exercice 2010

D'ADOPTER les résultats cumulés :

- d'investissement : 251 099,85 euros
- d'exploitation : … 74 663,35euros

OBJET : N°9/28/04/11 Compte Gestion 2010 Assainissement

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2010 a été réalisée par le receveur en poste à Viarmes et que le compte de gestion assainissement établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire précise que le receveur a transmis son compte de gestion avant le 1er juin comme la loi lui en fait obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE

D'ADOPTER le compte de gestion assainissement du receveur pour l'exercice 2010 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de la commune pour le même exercice.

OBJET : N°10/28/04/11Affectation du résultat Assainissement2010

Monsieur le Maire expose les conditions d'exécution du budget assainissement de l'exercice 2010, présente le résultat de clôture de l'exercice 2010, arrêté comme précisé dans le tableau résultat d'exécution du budget, le résultat d'exercice en section :

d'investissement : 251 099,85 euros
d'exploitation : … 74 663,35 euros

Suite aux études réalisées dans le cadre du schéma directeur d'assainissement, des travaux devront être réalisés.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE

D'AFFECTER les résultats aux sections :
d'investissement : 251 099,85 euros
d'exploitation : … 74 663,35 euros

OBJET : N°11/28/04/11 Budget Assainissement 2011

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-1 et suivants, L 2312-1 et suivants,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur les conditions de préparation du budget primitif du service de l'assainissement ;

La section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 284 978,33 euros.

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 130 000,00 euros.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE

D'ADOPTER le budget primitif de l'assainissement au titre de l'exercice 2010 arrêté comme suit :

La section d'investissement en recettes et dépenses à la somme de 284 978,33euros.
La section de fonctionnement en recettes et dépenses à la somme de 130 000,00 euros.

OBJET : N°12/28/04/11 taxes et participations au raccordement aux égouts

Vu les articles L.1331-7 et suivants du Code de la Santé Publique,

Vu la délibération de la commune du 26 mars 2009, fixant le montant de la taxe de raccordement à l'égout.

Considérant la nécessité de maintenir une égalité de traitement entre les usagers du service public d'assainissement, il convient de différencier les participations concernant les habitations et les autres autorisations d'urbanismes telles que la création, l'extension de lotissements et parcs d'activités.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE

de définir les taxes et participations au raccordement aux égouts comme suit :

- tarifs applicables à compter du 1er mai 2011 :

- Habitations : …… 1 850€
- autres autorisations d'urbanismes telles que la création, l'extension, de lotissements d'activités et parcs d'activités: 8,00€/ m^2 SHON .

OBJET : N°13/28/04/11 Taxe d'assainissement.

Vu sa délibération du 30 mars 2010 fixant le prix de la taxe d'assainissement au titre de l'exercice 2010,
à 0,39 euros par m3 d'eau facturé aux abonnés raccordés ou raccordables au réseau d'assainissement (eaux usées)

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE

d'augmenter pour 2011 de 0,39 euros à 0,40euros par m3 d'eau facturé aux abonnés raccordés ou raccordables au réseau d'assainissement (eaux usées) à compter du 01 mai 2011.

La séance est levée à 22h45

Le Maire,

Raphaël BARBAROSSA.